

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 20 juillet 2006

CP 06/07-39

AIDE DU DEPARTEMENT EN MATIERE D' ACTIONS PUBLIQUES D'ACCOMPAGNEMENT D'O.P.A.H.

COMMUNES de : LAGUEPIE, LAMAGISTERE, MONTEILS, NOHIC, St
ANTONIN NOBLE VAL, VARENNES, VERLHAC TESCOU

I - RAPPEL

Une O.P.A.H. est une procédure d'incitation publique à la réhabilitation de logements privés, qui comporte un programme d'opérations d'aménagement réalisées par des communes (actions publiques d'accompagnement)

L'aide du Département est accordée au taux de 20% du montant H.T. des travaux, plafonné à **503 082 €** sur 3 ans (soit un maximum de subvention départementale de **100 617 €** par O.P.A.H.) . La dépense subventionnable est plafonnée à **91 500 €** par commune.

II - FINANCEMENT DES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

Ces actions sont financées à l'origine par le Fonds d'aménagement Urbain (1976) de l'Etat, remplacé en 1984 par le Fonds Social Urbain, auquel la Région s'est substituée en 1985.

Depuis 1997, les interventions de la Région et du Département, dans le cadre de contrats de terroir et de pays, permettent un financement conjoint des OPAH.

Les programmes d'OPAH s'inscrivant dans le cadre des contrats de terroir et de pays sont portés par les communautés de communes des Deux Rives, de la Lomagne Tarn et Garonnaise, du Quercy Caussadais, du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron, du Sud Quercy de Lafrançaise, de Montaignu Pays de Serres, des Terrasses et Vallées de l'Aveyron-Quercy Vert, du Canton des pays de Garonne et de Gascogne et celui des Vallées et Terrasses du Tarn et de la Garonne.

D'autre part, des projets au volet touristique fort présentés dans le cadre des contrats de terroirs ou de pays sont raccrochés sur cette politique afin de leur permettre de bénéficier d'un financement du Département et de la Région.

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés dans le tableau suivant, et de me faire connaître votre décision.

DEMANDES DE SUBVENTIONS PRESENTEES DANS LE CADRE DE CONTRATS DE PAYS

COMMUNE - OPERATION	MONTANT TRAVAUX € HT	PROPOSITION DE SUBVENTION
1) LAGUEPIE Aménagement global du centre bourg – rue du Balat.	135 000	135 000 x 20% = <u>27 000 €</u>
Observation : Dossier présenté dans le cadre de la 3ème programmation du contrat de pays Midi-Quercy		
2) LAMAGISTERE Aménagement de la rue du 8 mai 1945.	165 953	122 000 x 20% = <u>24 400 €</u>
Observation : Dossier présenté dans le cadre de l'année 2 du contrat de Pays Garonne Quercy Gascogne		
3) MONTEILS Création d'un cheminement piétonnier sur la RD 17 entre Caussade et Monteils	55 895	55 895 x 20 % = <u>11 179 €</u>
Observation : Dossier présenté dans le cadre de l'année 2 du contrat de Pays Midi Quercy		
4) NOHIC Aménagement et requalification de la traverse du village	279 268	122 000 x 20 % = <u>24 400 €</u>
Observation : Dossier présenté dans le cadre de l'année 2 du contrat du Pays Montalbanais		
5) St ANTONIN NOBLE VAL Aménagement du boulevard de ceinture avenue Paul Benet – 2ème phase	217 635	217 635 x 20 % = <u>43 527 €</u>
Observation : Préfinancement accordé le 20-10-04 . Dossier présenté dans le cadre de l'année 2 du contrat du Pays Midi Quercy		
6) VARENNES Aménagement de la traverse du village – 1ère tranche	350 000	122 000 x 20 % = <u>24 400 €</u>
Observation : Dossier présenté dans le cadre de l'année 2 – 2ème phase du contrat du Pays Montalbanais		
7) VERLHAC-TESCOU Aménagement paysager des pourtours	150 411	150 411 x 20 % =

de la salle des fêtes et création de parkings		<u>30 000 €</u>
--	--	------------------------

Observation : Dossier présenté dans le cadre de la 3ème programmation du contrat du Pays
Midi Quercy

TOTAL : 184 906 €

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits
inscrits au Budget Départemental de l'exercice en cours, article 2041433,
sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2006.....	800 000 €
Engagé aux précédentes commissions permanentes.....	499 547 €
Engagé à la commission permanente de ce jour.....	184 906 €
Engagé cumul é suite à la commission permanente de ce jour.....	684 453 €
Disponible.....	115 547 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 20 juillet 2006

CP 06/07-39

**AIDE DU DEPARTEMENT EN MATIERE D' ACTIONS
PUBLIQUES D'ACCOMPAGNEMENT D'O.P.A.H.**
COMMUNES de : LAGUEPIE, LAMAGISTERE, MONTEILS, NOHIC, St
ANTONIN NOBLE VAL, VARENNES, VERLHAC TESCOU

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant
délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un montant global de
184 906 € :

** Demandes de subventions présentées dans le cadre de contrats de Pays*

COMMUNE - OPERATION	MONTANT TRAVAUX € HT	SUBVENTION ACCORDEE
1) LAGUEPIE Aménagement global du centre bourg – rue du Balat. Observation : Dossier présenté dans le cadre de la 3ème programmation du contrat de pays Midi-Quercy	135 000	135 000 x 20% = 27 000 €
2) LAMAGISTERE Aménagement de la rue du 8 mai 1945. Observation : Dossier présenté dans le cadre de l'année 2 du contrat de Pays Garonne Quercy Gascogne	165 953	122 000 x 20% = 24 400 €

3) MONTEILS Création d'un cheminement piétonnier sur la RD 17 entre Caussade et Monteils Observation : Dossier présenté dans le cadre de l'année 2 du contrat de Pays Midi Quercy	55 895	$55\,895 \times 20\% =$ <u>11 179 €</u>
4) NOHIC Aménagement et requalification de la traverse du village Observation : Dossier présenté dans le cadre de l'année 2 du contrat du Pays Montalbanais	279 268	$122\,000 \times 20\% =$ <u>24 400 €</u>
5) St ANTONIN NOBLE VAL Aménagement du boulevard de ceinture avenue Paul Benet – 2ème phase Observation : Préfinancement accordé le 20-10-04 . Dossier présenté dans le cadre de l'année 2 du contrat du Pays Midi Quercy	217 635	$217\,635 \times 20\% =$ <u>43 527 €</u>
6) VARENNES Aménagement de la traverse du village – 1ère tranche Observation : Dossier présenté dans le cadre de l'année 2 – 2ème phase du contrat du Pays Montalbanais	350 000	$122\,000 \times 20\% =$ <u>24 400 €</u>
7) VERLHAC-TESCOU Aménagement paysager des pourtours de la salle des fêtes et création de parkings Observation : Dossier présenté dans le cadre de la 3ème programmation du contrat du Pays Midi Quercy	150 411	$150\,411 \times 20\% =$ <u>30 000 €</u>

TOTAL : 184 906 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041433, sous-fonction 74.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,